

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EMBARGO JUSQU'AU 13 NOVEMBRE

Première carte mondiale des sites du patrimoine culturel coopératif dévoilée

Brasília, le 12 novembre 2025

L'Alliance coopérative internationale (ACI) a officiellement lancé aujourd'hui la Plateforme du patrimoine culturel coopératif et la première carte mondiale des sites illustrant comment la coopération a façonné la culture, l'éducation et les moyens de subsistance à travers les générations. Dévoilée lors d'une cérémonie à Brasilia (Brésil), la plateforme marque une étape modeste mais historique dans la sauvegarde et la célébration du patrimoine culturel vivant du mouvement coopératif.

www.culturalheritage.coop

« Les coopératives ne sont pas seulement des entreprises ; elles sont porteuses de culture, d'histoire et d'identité » a déclaré Ariel Guarco, Président de l'ACI. « Avec cette carte mondiale, nous célébrons la coopération comme patrimoine commun de l'humanité, unissant les personnes et les communautés par la solidarité et l'entraide. »

La première édition, en 2025, met en lumière 31 sites fondateurs du patrimoine dans 25 pays et de toutes les régions du monde, du berceau de la coopération moderne à Rochdale (Royaume-Uni) et du Monumento ao Cooperativismo à Nova Petrópolis (Brésil) à la coopérative laitière Amul et au musée Verghese Kurien (Inde), en passant par la Fédération des coopératives du Sud (États-Unis), l'Université coopérative de Moshi (Tanzanie) et l'Unité de l'économie coopérative, sociale et solidaire de l'OIT (Suisse). Cette carte a été élaborée en étroite collaboration entre les membres de l'ACI : l'Organisation des coopératives brésiliennes (OCB) et la Société nationale de développement coopératif (NCDC) de l'Inde, en coordination avec le Bureau mondial de l'ACI.

« Ces sites sont de véritables laboratoires de solidarité » a déclaré Márcio Lopes de Freitas, Président d'OCB. « Ils témoignent que la coopération est à la fois ancrée dans l'histoire et tournée vers l'avenir, une force culturelle qui continue de bâtir des sociétés plus justes. »

« Je suis ravi d'annoncer que le NCDC a apporté son expertise technique au développement de cette plateforme et de ce site web internationaux, contribuant ainsi à documenter et à mettre en valeur, pour le monde entier, l'héritage

intemporel de la coopération », a déclaré Pankaj Bansal (IAS), Directeur général du NCDC.

Lancement mondial et début d'un processus de nomination

Ce lancement marque le début d'un processus de nomination mondial permettant aux coopératives, fédérations et communautés du monde entier de proposer des sites, des institutions et des traditions vivantes qui reflètent l'identité coopérative.

Ce processus sera guidé par des critères internationaux clairs, définis dans la nouvelle [Charte pour la reconnaissance des sites du patrimoine culturel coopératif \(Version 1.0 - 2025\)](#). Ces normes garantissent que chaque site reconnu témoigne d'authenticité, de participation communautaire, d'inclusion, de durabilité et d'une mission coopérative continue.

L'ACI invite tous ses membres (organisations, fédérations, chercheurs et citoyens) à :

§ explorer la carte mondiale du patrimoine coopératif 2025 ;

§ consulter la Charte et les critères de sélection et à

§ proposer de nouveaux sites et traditions représentatifs de la culture coopérative dans leurs pays. La procédure est ouverte sur www.culturalheritage.coop/nominations.

Les candidatures retenues recevront le label ACI – Patrimoine culturel coopératif et figureront sur la carte mondiale, accompagnées d'une déclaration de reconnaissance de l'ACI. Pour toute assistance, contactez help@culturalheritage.coop.

L'initiative Patrimoine culturel coopératif est pilotée par le Groupe de travail de l'ACI sur le patrimoine culturel coopératif (GT-PCC), présidé par Jeroen Douglas, Directeur général de l'ACI, et supervisé par Marcio Lopes de Frietas, Président de l'OCB. Ce groupe rassemble des coopérateurs du Maroc, d'Allemagne, du Nigéria, d'Inde, du Japon, du Royaume-Uni, du Brésil et des États-Unis.

À venir : la Liste du patrimoine coopératif immatériel

Fort de cette dynamique, l'ACI a annoncé la publication prochaine de la Liste du patrimoine coopératif immatériel (prévue pour 2026) – un registre des traditions orales, des pratiques et des rituels qui incarnent la culture coopérative. Cette nouvelle étape complétera la cartographie du patrimoine matériel en mettant en lumière les traditions vivantes qui perpétuent les valeurs coopératives.

Le travail culturel de l'ACI s'inscrit pleinement dans le cadre de sa participation à la conférence MONDIACULT 2025 de l'UNESCO, qui s'est tenue à Barcelone. L'ACI y a coorganisé la session « *Les coopératives et la culture au service de la diversité, des droits culturels et du travail décent* ». L'ACI a réaffirmé que la culture doit être reconnue comme un pilier du développement durable et que les coopératives jouent un rôle essentiel pour concilier droits culturels et travail décent.

À propos du Programme de l'ACI pour le patrimoine culturel coopératif

Le Programme de l'ACI pour le patrimoine culturel coopératif est une initiative mondiale visant à identifier, documenter et sauvegarder le patrimoine coopératif à travers le monde, tant matériel qu'immatériel. Piloté par le Bureau mondial de l'ACI à Bruxelles, avec le soutien d'OCB (Brésil) et un partenariat technique avec NCDC (Inde), il a pour objectif d'intégrer le patrimoine coopératif à l'agenda mondial du développement et de la culture.

À propos de l'Alliance coopérative internationale (ACI)

Fondée en 1895, l'ACI est la plus grande et la plus ancienne organisation non gouvernementale au monde représentant les coopératives. Elle fédère plus de 320 fédérations et organisations issues de 110 pays, représentant plus d'un milliard de membres coopératifs à travers le monde. L'ACI promeut la coopération comme vecteur d'inclusion sociale, de démocratie économique et de développement durable.